



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57371

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des religions dans les établissements scolaires français. Alors que les tensions perdurent au Proche Orient et que l'antisémitisme connaît une flambée sans précédent dans notre pays, il semble qu'il soit de plus en plus difficile d'enseigner l'histoire des religions dans les écoles et les lycées. Les partis pris, l'intolérance exacerbée par différents extrémismes, contribuent à crispier les uns et les autres sur leurs positions et à empêcher toute possibilité d'ouverture de l'esprit aux autres cultures, aux autres religions. Les professeurs, qui sont confrontés à ces susceptibilités, éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir cet enseignement, et préfèrent parfois l'éliminer du programme pour éviter les affrontements verbaux. Il aimerait connaître les projets du Gouvernement s'agissant des programmes culturels et d'information à la pluralité des religions.

Texte de la réponse

Dès le milieu des années 1990, les programmes mis en oeuvre au collège et au lycée, en histoire mais aussi en français, ont explicitement intégré les religions dans leurs contenus et leurs questionnements (classes de 6e, 5e, 2e et 1re) Dans ce cadre, les enseignants sont conduits à aborder le fait religieux dans ses multiples dimensions, temporelle et spatiale, littéraire, artistique et philosophique. Leur tâche est difficile et requiert que l'on mette à leur disposition les ressources scientifiques, didactiques et pédagogiques qui leur sont nécessaires. C'est pourquoi un important travail de formation et d'information a été entrepris (séminaires nationaux, université d'automne, colloque) en favorisant la mise en ligne (<http://eduscol.education.fr>) ou l'édition des communications. Dans cette perspective, le ministère se montrera également très attentif aux propositions du nouveau président de l'Institut européen en sciences des religions, M. Dominique Borne, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale. Enfin, à l'occasion de l'examen de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école adoptée par le Parlement, une orientation supplémentaire a été définie dans le cours de la discussion par le biais d'un amendement proposé à l'Assemblée nationale - afin d'instituer, « dans le respect de la liberté de conscience et des principes de laïcité et de neutralité du service public », un enseignement du fait religieux. Notre enseignement public doit en effet être en mesure de donner à tous les jeunes français une connaissance élémentaire des principales religions et de leur rôle dans l'histoire. L'absence de culture dans ce domaine peut nourrir toutes les formes d'ostracisme, d'extrémisme et de racisme.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57371

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 2005, page 1236

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5353